



**COMMUNE DE LUCINGES
HAUTE-SAVOIE**

**AVIS AU PUBLIC
Commune de LUCINGES**

Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé que par délibération du 21/01/2015, le conseil municipal a prescrit une révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (*en application des dispositions du 7^{ème} alinéa de l'article L123-13*).

Cette délibération précise les objectifs poursuivis par cette révision allégée n°1 et les modalités de concertation retenues conformément à l'article L300.2 du code de l'urbanisme.

Cette délibération est consultable en mairie et fait l'objet d'un affichage pendant un mois en application de l'article R123-25 du code de l'urbanisme.

Le dossier de concertation est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi et vendredi de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 11h30.